

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2018 COMPTE-RENDU

Le quatre septembre deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Norbert LIVENAIS, Colette PERRAULT, Chantal LOPEZ, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Rémi DHOMMEAUX, Geneviève JUGE, Claude PAILLARD, Michelle CHARPENTIER, Sandrine COURNE, Philippe PELLUAU, Nathalie COQUET, Anita GUÉRIN, Hervé GADBIN, Sophie DESMIER, Philippe TRICAUD, Lilian LEBRET, Sonia GUIOULLIER, Marcel GUIOULLIER, Sylvie ECOLE et Damien DESERT.

Était absent et excusée : Armelle LACROIX.

Était absent : Mathilin GUILLET.

Mme Sylvie ECOLE est porteur d'un pouvoir de Mme Armelle LACROIX.

M. Rémi DHOMMEAUX a été élu secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 03 JUILLET 2018

Le procès-verbal de la réunion du 03 juillet 2018 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté par 19 voix pour et 3 contre.

Philippe PELLUAU motive son désaccord par la non reprise des propos échangés suite à la décision de justice prise à l'encontre de Monsieur Richard FLAMENT.

COMPTE RENDU DE DELEGATION

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 9 avril 2014, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 14, Rue des Sports
- 24, Rue Daudier
- 13, Rue Jean Rostand

- 4, Chemin de Longchamp
- 9, Rue du Fresne
- 19, Rue Daudier

Le Conseil Municipal n'émet pas d'observations.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire les points suivants :

- **Modification du tableau des effectifs**
- **Vente de matériel**

SPORTS – BATIMENT

2018 - 096 : SALLE DE LA TOUCHE – AVENANT N° 1 EN MOINS VALUE – SOCIETE DESLAURIER

Avenant n° 1 en moins-value : - 4 290.72 € TTC

Pas de bâchage de l'ensemble du bâtiment :	- 3 750.60 €
Bâchage du Club House :	+ 175.00 €
Total H.T. :	- 3 575.60 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à accepter le devis en moins-value de 3 575.60 € H.T correspondant au détail des travaux décrits ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

2018 – 097 : SALLE DE LA TOUCHE – ECLAIRAGE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 21 Voix pour et 1 Abstention,

RETIENT l'entreprise LENOIR pour la mise en place d'un nouvel éclairage de la salle de la Touche pour un montant de **10 500.79 € H.T.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce marché public.

PRECISE que ce devis a fait l'objet d'une étude par un bureau d'ingénierie en éclairage.

SALLE DE L'ESCALE – PRESENTATION DE L'AVANT PROJET

Le 17 juillet 2018, une rencontre avec l'architecte a eu lieu et des observations ont été émises vis-à-vis de l'avant-projet présenté :

Il a entre autre été demandé qu'une régie soit prévue avec accès au-dessus des vestiaires. Dans le nouvel avant-projet transmis fin juillet, la régie est située derrière les gradins et empiète dans la salle.

D'autres interrogations demeurent :

- ➔Quels sont les éclairages naturels prévus dans la salle ?
- ➔Quelles sont les possibilités de faire l'obscurité complète dans la salle ?
- ➔Le nombre de places assises avec gradins et sans gradins.
- ➔La grandeur de la scène, voir la possibilité d'une extension en façade ce qui modifie son accès par les escaliers latéraux.
- ➔La hauteur de la scène pourrait être abaissée à 0.60 m.
- ➔La redistribution des cuisines est prévue sans changement de leurs surfaces.
- ➔Il est également souhaité de visiter en septembre, des salles comparables notamment en ce qui concerne la nature des sols soumis à des déplacements de gradins.
- ➔Voir la possibilité d'avoir des gradins mobiles avec une régie intégrée.

Tels sont les avis du Conseil Municipal qui seront transmis à l'architecte afin qu'il apporte des réponses et ainsi poursuivre la réflexion du projet.

2018 – 098 : SALLE DE L'ESCALE – CHOIX DES BUREAUX D'ETUDES ET DE CONTROLES

Après consultations, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DESIGNE les bureaux d'études suivants dans le cadre du réaménagement de la salle de l'Escale .:

→ Contrôle technique : mieux disant SOCOTEC : 3 130 € H.T.

→ Missions SPS : mieux disant SOCOTEC : 1 912.50 € H.T.

→ Missions contrôle structure : mieux disant BOURGEON : 5 100 € H.T.

→ Etudes géotechniques : mieux disant FONDASOL 1 815 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés publics correspondants.

CULTURE

2018 – 099 : SUBVENTION POUR LE PROJET DE RESIDENCE ARTISTIQUE AVEC LA CLASSE ORCHESTRE DU COLLEGE

La classe orchestre des 4^{èmes} et 3^{èmes} du collège Alfred JARRY souhaite réaliser une résidence artistique l'an prochain en commandant une œuvre à un compositeur et un arrangeur. Cette œuvre d'environ 45 mn est destinée à être interprétée par un quartet de jazz professionnel et un brass band (la classe orchestre du collège, composée de 23 élèves). Cette œuvre sera jouée à trois occasions en 2019 :

- Au sein du collège,
- Au festival de jazz de Meslay-Grez,
- Au futur festival de jazz de Renazé.

Ce projet répond à des objectifs pédagogiques et civiques que le collège souhaite développer chez les élèves, mais il vise également à intégrer encore davantage les familles aux projets des classes orchestre.

Un groupe de jeunes est venu présenter le projet. Il demande une subvention de 500 € pour les aider à financer ce projet, sachant que les jeunes de RENAZE représentent la moitié de ce groupe.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ALLOUE une subvention exceptionnelle de 300 € au collègue Alfred JARRY en charge du projet de résidence artistique.

2018 – 100 : VENTE DE DVD A L'ASSOCIATION DES PERREYEURS

Dans le cadre des témoignages récoltés auprès d'anciens Perreyeurs et de Renazéens, il est proposé de vendre des DVD à l'association des Perreyeurs, charge à cette association de les commercialiser ensuite.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE à 7 € l'unité, le prix de vente des DVD à l'association des Perreyeurs Mayennais.

VOIRIE

2018 – 101 : DESENCLAVEMENT D'UN TERRAIN EN VUE DE SA VENTE POUR CONSTRUCTION – PARTICIPATION DES DEMANDEURS AUX AMENAGEMENTS

Mme NAIL et ses enfants sollicitent un désenclavement du terrain constructible situé derrière la salle de l'Escale, cadastré section AE n° 88.

Ce désenclavement nécessiterait un aménagement minimum et la suppression de places de parking derrière la salle de l'Escale.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE la possibilité d'un désenclavement de la parcelle cadastrée section AE n° 88 à partir du parking de la salle de l'Escale, parcelle communale cadastrée section AI n° 364.

PRECISE que tous travaux (accès – viabilisation...) liés à ce projet, réalisés sur l'espace communal, seront supportés par les demandeurs.

PRECISE que les travaux d'aménagement et de viabilisation sur le domaine communal seront possible sous la réserve d'une vente effective pour construction de la parcelle section AE n° 88.

2018 – 102 : RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT

Après que Marcel GUIOULLIER, adjoint à l'environnement, ait présenté le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité de l'assainissement,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité de l'assainissement, sans observations.

AFFAIRES GENERALES

2018 – 103 : VENTE D'IMMEUBLE – 20 RUE DE LAUBINIÈRE

Vu l'immeuble communal sis 20, Rue de Laubinière à RENAZE,

Vu l'avis du Domaine n°2018-53188V1242 en date du 7 juin 2018, estimant aux environs de 18 000 € l'immeuble sis 20, Rue de Laubinière à RENAZE,

Vu le bail emphytéotique en date du 10 mai 1993 entre la commune de RENAZE et la SA Le Logis Familial Mayennais, aujourd'hui intégrée au groupe F2M Valloire Habitat,

Vu la proposition de rupture partielle par anticipation du bail emphytéotique par F2M Valloire Habitat, moyennant un prix de 8 000 €,

Vu la demande d'acquisition de M. et Mme VIGNERON, domicilié 22, Rue de Laubinière à RENAZE de l'immeuble sis 20, Rue de Laubinière à RENAZE, au prix de 16 000 €,

Considérant que l'offre d'achat est dans le seuil de tolérance admis,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire, à vendre l'immeuble communal, sis 20, Rue de Laubinière à RENAZE à M. et Mme VIGNERON au prix de 16 000 € net vendeur,

AUTORISE Monsieur le Maire, à rompre partiellement le bail emphytéotique avec F2M Valloire Habitat,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer toutes pièces se rapportant à cette vente immobilière.

2018 – 104 : ACHAT DE VEHICULE – SERVICES TECHNIQUES

Pour remplacer le véhicule Peugeot 205 de 1995 qui est très usagé, il est proposé d'acheter un Citroën Berlingo Diesel de l'entreprise COTTEVERTE de CRAON.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'acheter le Citroën Berlingo Diesel à l'entreprise COTTEVERTE de CRAON au prix de 2 000 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette acquisition.

2018 – 105 : FONDS DE CONCOURS – INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2018

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire, par délibération en date du 11-06-2018, a attribué aux communes un fonds de concours à hauteur de 6 € par habitant afin de financer des dépenses d'investissement en 2018.

Le montant du fonds de concours pour la commune s'élève à 15 174 €.

Le fonds de concours doit financer un investissement réalisé en 2018, quel que soit la nature de l'investissement, et ne doit pas dépasser 50 % du reste à charge pour la commune (reste à charge = investissement HT – subventions perçues).

Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds de concours pour les opérations suivantes :

⇒ Intitulé des opérations :

-Acquisition d'un micro-tracteur avec broyeur et acquisition de panneaux signalétiques.

⇒ Plan de financement :

INVESTISSEMENT	MONTANT HT	FINANCEMENT	MONTANT
Achat d'un micro-tracteur avec broyeur	15 679.00 €	Fonds de concours CCPC	7 587.00 €
		Autofinancement	8 092.00 €
Achat de panneaux signalétiques	15 561.76 €	Fonds de concours CCPC	7 587.00 €
		Autofinancement	7 974.76 €
Total investissement		Total financement	

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ⇒ **SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour les opérations citées ci-dessus,
- ⇒ **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

PERSONNEL

2018 – 106 : PRIME DE FIN D'ANNEE

Une prime annuelle est allouée au personnel. Elle est identique en net pour tous les membres du personnel et est proratisée en fonction du temps de travail.

Vu la proposition du Comité Technique du 13 mars 2018 fixant le montant net pour l'année 2018 à 955.39 €,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE comme suit les montants bruts suivants en fonction du régime de l'agent pour l'année 2018 :

<i>REGIME SPECIAL</i> <i>Agent cotisant à la CNRACL</i>	<i>REGIME GENERAL</i> <i>Agent cotisant à l'IRCANTEC</i>
Prime brute : <u>Prime nette x 100</u> 85.47	Prime brute : <u>Prime nette x 100</u> 80.37

FINANCES

2018 – 107 : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2018

Vu le courrier en date du 3 août 2018 indiquant les éléments de calcul permettant de déterminer le montant 2018 de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à percevoir la redevance pour occupation du domaine public gaz 2018 qui s'élève à 871 €.

2018 – 108 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE – BUDGET CCAS

Dans l'attente du versement des participations financières de la CAF et du CD53,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de verser une subvention complémentaire de 20 000 € en 2018 au CCAS de RENAZE, pour pallier au manque de trésorerie du budget du CCAS, dans l'attente du versement des participations financières des partenaires institutionnels.

2018 – 109 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET GENERAL

Toutes justifications étant données,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

DEPENSES :

023 Virement à la section d'investissement	- 20 000 €
657362 Subvention au CCAS	+ 20 000 €

Section d'investissement :

DEPENSES :

OPERATION 204 RUE DU M. LECLERC/ P. GEMIN / LA BOISSIERE

2315 Installations, matériel et outillage	-34 826 €
---	-----------

OPERATION 206 SALLE DE L'ESCALE

2315 Installations, matériel et outillage	20 000 €
---	----------

OPERATION 75 ACQUISITION DE MATERIEL

2182 matériel de transport	2 000 €
2188 autres immobilisations	8 000 €
Total :	-4 826 €

RECETTES :

021 Virement de la section de fonctionnement	- 20 000 €
13251 GFP de rattachement	15 174 €
Total :	- 4 826 €

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

2018 – 110 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 2°

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à compter du 15 octobre 2018.

L'agent recruté exercera les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts en qualité de d'adjoint technique contractuel, grade de catégorie de C pour une durée déterminée de six mois du 15 octobre 2018 au 14 avril 2019 inclus.

L'adjoint technique contractuel exercera ses fonctions à temps complet.

L'adjoint technique contractuel percevra une rémunération calculée par référence à l'indice brut 348 (indice majoré 326), en référence à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique.

2018 – 111 : VENTE D'UNE TONDEUSE

Aux ateliers municipaux, il y a une ancienne tondeuse ISEKI. Cette tondeuse est hors service.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de vendre au prix de 50 € cette tondeuse, à M Adrien LAVALEUR, charge à l'acquéreur de la remettre en état de marche.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette vente.

INFORMATIONS

EFFECTIFS SCOLAIRES – RENTREE 2018/2019 :

Collette PERRAULT donne lecture des effectifs scolaires à la rentrée 2018/2019.

→ Collège Alfred Jarry : 183 élèves en 8 classes (pour mémoire 181 élèves en 2017/2018). (+2).

→ Ecole élémentaire Ernest Guillard : 139 élèves en 7 classes (pour mémoire 152 élèves en 2017/2018). (-13)

→ Ecole maternelle Jacques Prévert : 70 élèves en 3 classes plus 3 de moins de 3 ans (pour mémoire 78 élèves en 2017/2018). (-5)

→ Ecole Saint Joseph : 95 élèves en 4 classes plus 7 moins de 3 ans (pour mémoire 99 élèves en 2017 / 2018) (+3)

→ Au global : - 13 élèves scolarisés sur la commune par rapport à 2017/2018. La baisse la plus sensible concerne les effectifs de l'école Ernest GUILLARD.

Patrick GAULTIER évoque la réunion de pré-rentrée scolaire qui a eu lieu le vendredi 31 août 2018 où il a été fait état des travaux au restaurant scolaire de l'école J. Prévert et de la montée en puissance de produits BIO au restaurant municipal.

PARC DU FRESNE :

Le Conseil Municipal est informé qu'une table ronde aura lieu le mardi 25 septembre prochain, animée par le Cabinet SITADIN, réunion à laquelle sont invités des riverains et autres renazéens ayant un lien direct avec ce parc communal. A cette réunion, aucun élu, ni membre des services municipaux ne seront présents pour laisser libre court aux participants.

CCAS :

Michelle CHARPENTIER informe que le loto du CCAS aura lieu le lundi 24 septembre 2018 à 14 H à l'Escale et que la porte ouverte à la Résidence autonomie est fixée au samedi 22 septembre 2018 de 10 H à 12 H 30 et de 14 H à 17 H.

C.M.J. :

Anita GUERIN informe que les membres du C.M.J. seront renouvelés en novembre prochain.

COMMUNICATION :

Anita GUERIN informe que la distribution de la Lettre aux Renazéens aura lieu à partir du lundi 10 septembre 2018. Elle informe que la prochaine réunion de la commission communication aura lieu le 19 septembre 2018.

INSCRIPTIONS RESTAURANT SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE

Colette PERRAULT informe que le dispositif est en place auprès du portail familles et qu'il commence à se mettre en place.

SDIS :

Lilian LEBRET dresse une synthèse des interventions des sapeurs-pompiers de RENAZE depuis le 1^{er} janvier 2018. Il indique que des conventions entre le SDIS et la société DIRICKX ont été mises en place ainsi qu'avec le SDIS 49.

RUE DU MARECHAL LECLERC – RUE PIERRE GEMIN – RUE DE LA BOISSIERE :

Marcel GUIOULLIER donne l'information que l'appel d'offres est en cours, la date limite de remise des offres a été fixée au vendredi 14 septembre 2018 à 12 H. En ce qui concerne la fibre optique, des contacts ont été pris avec Mayenne Fibre qui doit donner des informations sur les besoins et ce au plus tard pendant la phase travaux. Monsieur le Maire contactera Mayenne Fibre à ce sujet.

RESTAURANT DU FRESNE :

Geneviève JUGE demande si l'achat du restaurant du Fresne va avoir lieu.
Monsieur le Maire répond que la vente devrait se concrétiser en septembre.

INAUGURATION SALLE DE LA TOUCHE :

Nous avons sollicité le Préfet de la Mayenne afin qu'il puisse être présent à l'inauguration de la salle de la Touche prévue le samedi 29 septembre 2018 à 11 H et ce compte tenu que nous avons reçu une subvention de plus de 40 000 € de DETR.

Nous sommes à ce jour toujours dans l'attente de sa réponse.

Prochain Conseil Municipal :

Il aura lieu le mardi 2 octobre 2018 à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.